



## Commune d'Étouvans – Bulletin d'information – Juin 2025

### Informations du Conseil Municipal

- Les procès-verbaux et les délibérations sont disponibles à la mairie et sur le site internet -

#### ❖ Conseil municipal du lundi 14 avril 2025

**Présents :** M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1<sup>ère</sup> adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, Mme Christine VOLLE.

**Absents excusés :** M. Julien PERINET (pouvoir à M. Xavier BARTOLO), M. Christophe JACQUEY (pouvoir à Mme Elodie PERNOT), M. ROSSEZ Alexandre (pouvoir à M. Gary MARINOT), Mme Sylvia KATANCEVIC, M. Claude PESSONNEAUX.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine JAXEL.

- Le procès-verbal de la séance du 17 mars est approuvé à l'unanimité.
- **Compte de gestion 2024 :** Le compte de gestion, dressé par le comptable public, présente les résultats budgétaires de l'exercice avec un excédent de 69 760,96€ et donc un résultat de clôture en hausse par rapport à 2023 à 407 815,63€. M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'exercice 2024 était un exercice de « rattrapage » peu représentatif d'une année standard. L'essentiel des arriérés a pu être soldé et l'excédent de fonctionnement dégagé dans ces circonstances est une excellente nouvelle pour l'investissement une fois que la situation sera complètement assainie.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

13700 - ÉTOUVANS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	353 255,58	808 773,90	1 162 029,48
Titres de recette émis (b)	22 657,86	590 611,31	613 269,17
Réductions de titres (c)		11 997,14	11 997,14
Recettes nettes (d = b - c)	22 657,86	578 614,17	601 272,03
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	266 360,00	808 773,90	1 075 133,90
Mandats émis (f)	97 450,96	434 722,98	532 173,94
Annulations de mandats (g)		662,87	662,87
Dépenses nettes (h = f - g)	97 450,96	434 060,11	531 511,07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		144 554,06	69 760,96
(h - d) Déficit	74 793,10		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13700 - ETOUVANS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	68 673,33		-74 793,10		-6 119,77
Fonctionnement	269 381,34		144 554,06		413 935,40
<b>TOTAL I</b>	<b>338 054,67</b>		<b>69 760,96</b>		<b>407 815,63</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>338 054,67</b>		<b>69 760,96</b>		<b>407 815,63</b>

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion 2024

- **Compte administratif 2024** : M. le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif est tenu sous sa propre responsabilité en tant qu'ordonnateur. De ce fait, il ne peut ni le présenter ni prendre part au vote. Il propose Mme Élodie PERNOT comme présidente de séance. Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité. Le compte administratif est présenté et concorde en tout point avec le compte de gestion.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	434 060,11	G	578 614,17
	Section d'investissement	B	97 450,96	H	22 657,86
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	269 381,34
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	68 673,33
		=		=	
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>		<b>= A + B + C + D</b>	<b>531 511,07</b>	<b>= G + H + I + J</b>	<b>939 326,70</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	96 232,56	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E + F</b>	<b>96 232,56</b>	<b>= K + L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A + C + E</b>	<b>434 060,11</b>	<b>= G + I + K</b>	<b>847 995,51</b>
	Section d'investissement	<b>= B + D + F</b>	<b>193 683,52</b>	<b>= H + J + L</b>	<b>91 331,19</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A + B + C + D + E + F</b>	<b>627 743,63</b>	<b>= G + H + I + J + K + L</b>	<b>939 326,70</b>

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte administratif 2024 et arrête les résultats.

- **Affectation des résultats** : M. le Maire présente le résultat à affecter et le besoin de financement. Il propose l'affectation suivante :

RÉSULTAT 2024		
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice :	144 554,06 €
	Résultat antérieur reporté :	269 381,34 €
	<b>--&gt; Résultat à affecter :</b>	<b>413 935,40 €</b>
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution :	- 6 119,77 €
	Restes à réaliser :	- 96 232,56 €
	<b>--&gt; Besoin de financement :</b>	<b>102 352,33 €</b>

AFFECTATION PROPOSÉE		
R 1068	Investissement - excédents de fonctionnement capitalisés	<b>102 352,33 €</b>
R 002	report en fonctionnement	<b>311 583,07 €</b>

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la proposition.

- **Fiscalité Directe Locale :** M. le Maire présente au conseil municipal l'évolution des bases d'imposition, fournies par la DGFIP, et les recettes attendues. Il propose de maintenir les taux communaux des différentes taxes comme les années précédentes.
  - ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le maintien des taux.
- **Budget Primitif 2025 :** M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2025. Il explique les spécificités de ce budget « de transition » sur la section de fonctionnement du fait de la réorganisation des services (suppression d'un poste d'ATSEM décidée en janvier, dissolution du SIVU prévu en fin d'année...) et de la régularisation des contrats du périscolaire avec Leo Lagrange par exemple. Côté investissement, ce budget intègre notamment les dépenses engagées pour la mise aux normes de la salle des fêtes, le reste à charge pour l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public et une part des télécoms) et le café-épicerie associatif. Les différentes subventions afférentes sont inscrites en recettes.

	<b>BP 2024</b> <b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>Proposition</b> <b>BP 2025</b> <b>(incl. RAR)</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT	<b>311 583,07 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	<b>120 150,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 731 - FISCALITE LOCALE	<b>243 680,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES (SAUF 731)	<b>84 897,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	<b>99 670,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	<b>10 135,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	<b>5,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>870 120,07 €</b>

	<b>BP 2024</b> <b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>Proposition</b> <b>BP 2025</b> <b>(incl. RAR)</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>259 000,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	<b>158 730,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	<b>5 600,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>344 893,04 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	<b>- €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<b>90 300,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	<b>11 547,03 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>50,00 €</b>
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 68 - DOTATION AUX PROVISIONS	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>870 120,07 €</b>

BP 2024 INVESTISSEMENT - RECETTES		Proposition BP 2025 (incl. RAR)
SOUS-TOTAL CHAPITRE R001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		- €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		344 893,04 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS		- €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		- €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		114 352,33 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		96 785,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- €
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>556 030,37 €</b>

BP 2024 INVESTISSEMENT - DEPENSES		Proposition BP 2025 (incl. RAR)
SOUS-TOTAL CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		6 119,77 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		31 750,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)		61 200,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		388 940,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>488 009,77 €</b>

L'équilibre global est le suivant :

BP 2025		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	870 120,07 €	870 120,07 €
INVESTISSEMENT	488 009,77 €	556 030,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 358 129,84 €</b>	<b>1 426 150,44 €</b>
suréquilibre :	68 020,60 €	

- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le Budget Primitif 2025 et **autorise** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles pour la section d'investissement (fongibilité) ;
- **Subvention classe verte** : M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de classe verte et la demande de subvention exceptionnelle qui avait été émise par l'équipe enseignante. Cette demande avait été acceptée lors du conseil municipal du 17 mars dernier, moyennant une présentation en mairie du projet. Il explique au conseil municipal le refus de l'organisation de cette réunion d'échange reçu le 18 mars de la part de Mme la Directrice de l'école primaire. M le Maire explique regretter cette décision considérant notamment l'intérêt affirmé des élus pour les questions éducatives et les considérations quant à l'usage des deniers publics. Dans un souci de ne pénaliser ni les élèves, ni leurs parents, ni l'association des Intrépides, il demande au conseil municipal de prendre acte du refus et de l'autoriser à verser la subvention décidée précédemment.
- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **prend acte** du refus de Mme la Directrice d'organiser une présentation aux élus et **autorise** M. le Maire à verser la subvention aux Intrépides.

## ❖ Conseil municipal du lundi 28 avril 2025

**Présents :** M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1<sup>ère</sup> adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, M. Christophe JACQUEY, Mme Sylvia KATANCEVIC, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET.

**Absents excusés :** M. Gary MARINOT (pouvoir à M. Xavier BARTOLO), M. Alexandre ROSSEZ (pouvoir à M. Julien PERINET), Mme Christine VOLLE (pouvoir à M. Yves GIROLIMETTO), Mme Delphine JAXEL, M. Claude PESSONNEAUX.

**Secrétaire de séance :** Mme Coralie GIRARD.

- **Mise à disposition d'un agent auprès d'une autre collectivité :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la suppression d'un poste d'ATSEM décidée lors de la séance du 13 janvier 2025 ainsi que le maintien en surnombre de l'agent concerné. Il explique que cet agent a été sollicité par la commune de Dambenois pour effectuer un remplacement en tant qu'ATSEM au sein de leur l'école. M. le Maire explique au conseil municipal la mise à disposition gratuite qui a été effectuée entre le 31 mars et le 18 avril, ayant satisfait toutes les parties. La commune de Dambenois a alors réitéré sa demande pour un nouveau remplacement qui pourrait aller du 5 mai jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette nouvelle mise à disposition impliquerait le remboursement du montant de la rémunération de l'agent et des charges sociales par la commune de Dambenois au profit de la commune d'Étouvans. Elle nécessite la signature d'une convention de mise à disposition. M. le Maire précise que l'agent concerné est volontaire et motivé pour cette mise à disposition.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Dambenois.

- **Restauration scolaire : transfert du marché repas à Léo Lagrange :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement les familles reçoivent deux factures différentes pour la restauration scolaire : l'une de la part de la fédération Léo Lagrange concernant l'encadrement seul et l'autre de la part de la mairie concernant le repas seul. Il explique au conseil municipal que ce fonctionnement complexifie le suivi pour les familles. Il propose donc de passer à une facture unique pour plus de clarté.

Suite aux discussions ayant eu lieu, Léo Lagrange se propose de reprendre le marché repas et ainsi de facturer les familles directement, en même temps que l'encadrement. M. le Maire explique que ceci s'effectuera sans surcoût pour la commune, l'opération ne nécessitant pas plus de travail administratif pour le personnel de Léo Lagrange. Il précise également qu'en cas d'erreur de facturation les familles n'auront plus qu'un interlocuteur unique, à savoir Léo Lagrange, qui pourra plus facilement apporter les explications et procéder aux éventuelles corrections.

M. le Maire précise en outre que le tarif appliqué par Léo Lagrange et facturé aux familles sera toujours le tarif fixé par la commune, qui en garde la maîtrise, comme c'est le cas pour tous les tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** le transfert du marché repas à Léo Lagrange, **autorise** la fédération Léo Lagrange à facturer directement les familles pour les repas consommés, au tarif fixé par la municipalité, **charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de ce transfert de marché et **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent.

## ❖ Conseil municipal du lundi 23 juin 2025

**Présents :** M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1<sup>ère</sup> adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, M. Christophe JACQUEY, Mme Delphine JAXEL, Mme Sylvia KATANCEVIC, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET, Mme Christine VOLLE.

**Absents excusés :** M. Alexandre ROSSEZ (pouvoir à M. Gary MARINOT), M. Claude PESSONNEAUX.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine JAXEL

- **Délégation au Comité des Fêtes pour la fête du village du 6 septembre 2025**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un abonnement à la SACEM spécifique pour les communes de moins de 5000 habitants a été souscrit, permettant de couvrir trois événements par an dont la Fête du Village. Les associations situées sur le territoire de la commune peuvent bénéficier de l'abonnement à condition qu'elles organisent ces événements pour le compte de la commune par le biais d'un mandat officiel (décision du conseil municipal).

M. le Maire ajoute que toutes les associations ont été invitées à participer à la Fête du village et qu'il souhaite que le Comité des Fêtes centralise et organise l'évènement.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **délègue** l'organisation de la Fête du Village du 6 septembre 2025 au Comité des Fêtes.

- **Pays de Montbéliard Agglomération – Groupement de commandes permanent :**

M. le Maire présente au conseil municipal la convention constitutive de groupement de commandes permanent. Ce groupement permettra de rationaliser les achats en réalisant des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures.

M. le Maire explique que pour rendre cette nouvelle compétence pleinement opérationnelle et en amont de toute procédure d'achats groupés, il convient de conclure entre l'Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard, une convention constitutive de groupement de commandes permanent.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention de groupement de commandes permanent et **autorise** M. le Maire à la signer.

- **Pays de Montbéliard Agglomération – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de Communauté :**

M. le Maire présente au conseil municipal le mécanisme et la répartition des sièges pour la représentation des communes au sein du conseil de communauté (PMA) à l'issue des élections municipales de 2026. Plusieurs hypothèses sont possibles, entre l'application du droit commun et des accords locaux comme celui présenté en Conseil des Maires le 5 juin dernier. Il a pour principale caractéristique de réduire le poids relatif des grosses communes (Montbéliard, Audincourt et Valentigney). M. le Maire présente les différents scénarii et précise que qu'Étouvans continuera à disposer d'un unique siège comme c'est le cas actuellement, et comme ce sera le cas pour 55 ou 60 des 73 communes constituant la communauté d'agglomération en fonction du scénario retenu.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de se prononcer en faveur de l'accord local présenté.

## Informations des commissions

### ❖ **Commission Finances – Budget – Subventions :**

Le budget 2025 a été adopté et les comptes 2024 validés lors de la séance du 14 avril.

Les demandes de subventions émises cet hiver auprès de l'État et du Conseil Régional pour le café-épicerie associatif ont toutes deux obtenu des réponses favorables : ainsi, le projet sera subventionné à 80%, soit le maximum légal.

La subvention de l'État et le concours de Pays de Montbéliard Agglomération pour la mise aux normes de la salle des fêtes ont également été accordés.

### ❖ **Commission Information – Communication**

Le nouveau site internet est en ligne. Vous pourrez y retrouver différentes informations pratiques, les bulletins d'informations, les procès-verbaux et les délibérations de conseil municipal, les coordonnées de contact des associations... La commission a désormais pour mission d'en enrichir le contenu.

### ❖ **Commission Urbanisme – Bâtiments communaux :**

Les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes ont débuté. Ils devraient être achevés à la rentrée.

### ❖ **Commission Transition Ecologique :**

Le travail de la commission sur une possible extension du parc éolien se poursuit sur les aspects techniques, paysagers, environnementaux et financiers. Les négociations en cours avec les différents porteurs de projet amènent des avancées substantielles (+50% sur les loyers, par rapport aux propositions reçues en début d'année).

### ❖ **Commission École, périscolaire, jeunesse :**

Effectifs : le nombre d'élèves prévu pour les rentrées prochaines est en progression.

Chaleur : afin de lutter contre la surchauffe des classes de l'ancien bâtiment (CE-CM), la municipalité s'était engagée à apporter une solution à court terme. Des ombrières ont été installées début mai et semblent donner entière satisfaction.

Cantine scolaire : la facturation des repas est désormais assurée par Leo Lagrange, en même temps que les factures liées à l'encadrement des enfants, et non-plus par la mairie. Le suivi pour les familles s'en trouve ainsi simplifié.

### ❖ **Commission Vie du village :**

Le chantier du café associatif se poursuit : la façade côté « parc » a été piquetée, la terrasse remblayée. Le raccordement à l'eau potable et à l'assainissement a lui été réalisé par une entreprise. L'heure est à la mise en place des réseaux intérieurs pour pouvoir couler la dalle. Le raccordement électrique est également en cours avec ENEDIS. Encore merci aux bénévoles très investis dans ce chantier.

La fête du village du samedi 6 septembre est en préparation avec toutes les associations volontaires.

### ❖ **Commission Forêt :**

La campagne d'affouage 2024-2025 touche à sa fin. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie avant le 15 octobre.

### ❖ **Commission Rénovation rue de l'Eglise – Aménagement Centre-Bourg :**

L'avant-projet détaillé est en phase de finalisation, il pourra ensuite être présenté plus largement. L'enfouissement des réseaux, prévu au préalable, est en préparation sur le terrain (voir page suivante).

**INFO TRAVAUX**  
**ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS**  
**Rue de l'Église et rue des Écoles**



Les études sur les 1200m de la rue de l'Église et de la rue des Écoles arrivent à leur terme et devraient être complètes fin juillet.

**Les riverains disposant d'un raccordement électrique et/ou télécom aérien ont été ou vont être contactés par le bureau d'étude d'ici fin juillet** pour une enquête de branchement, afin de planifier le passage des câbles neufs en souterrain en domaine privé jusqu'à leur installation de comptage. Cette étape doit permettre de s'accorder sur un tracé permettant des travaux occasionnant le moins de désagréments possible tout en garantissant une solution technique pérenne.

Lorsque les travaux débiteront, les équipes de chantier réaliseront les tranchées en domaine privé tout en garantissant le passage des usagers sur leur propriété et en essayant d'impacter le moins possible. Mais cela reste des travaux réalisés à la pelle mécanique. En domaine public il faudra s'attendre à des ouvertures de tranchées sous trottoir ou en traversé de route. Bien entendu elles seront circonscrites par des barrières ou rebouchées à l'avancement.

**En l'état actuel des prévisions, les travaux de génie civil débuteraient fin septembre / début octobre pour 3 à 4 mois minimum, suivis d'une phase de câblage et enfin de la dépose des poteaux existants au printemps prochain.**

Ce Planning prévisionnel sera tributaire des conditions météo de fin d'année et de la complexité du sous-sol lors des travaux (réseaux existants, roche, etc)

## Actualités avril – mai – juin



❖ **27 avril** : Le Comité des Fêtes organisait sa « marche des éoliennes ». Environ 150 participants ont pu profiter de parcours balisés en forêt, d'une halte ravitaillement auprès d'une éolienne avec les explications de techniciens d'Opale, puis d'un repas convivial à la ferme Cattin.

❖ **8 mai** : la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu en présence des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers du CIS des 3 Cantons, de la Clique, des représentants des associations, de l'équipe enseignante, des habitants dont de nombreux enfants.





❖ **16 mai** : Le soleil était bien présent sur le Marché du Soir, la bonne ambiance aussi ! Première édition sur le site du futur café-épicerie associatif au cœur du village. La municipalité remercie tous les visiteurs ainsi que la trentaine de bénévoles des différentes associations Comité des Fêtes, Chasse, Comité de Jumelage, Badminton-Tennis de Table, Pétanque et DF



BMX qui n'ont épargné ni leur temps ni leur énergie !

❖ **6-9 juin** : Voyage du Comité de Jumelage chez nos amis du village de Gratot, en Normandie. Un weekend extrêmement convivial et bien rempli entre visites culturelles et moments de gastronomie. Le souvenir de M. Jean-Noël AGNÈS était également très présent, 1<sup>er</sup> adjoint et président du comité de Gratot, l'un des principaux artisans du lien tissé entre nos deux villages, décédé soudainement peu de temps avant ce voyage. Les personnes intéressées par le jumelage peuvent contacter directement Mme Couturier, présidente du comité d'Étouvans.



## A vos agendas !

- ❖ **Vendredi 4 juillet** : Soirée barbecue organisée par les Intrépides dans la cour de l'école pour les élèves et leurs familles, afin de fêter comme chaque année la fin de l'année scolaire !
- ❖ **Dimanche 6 juillet – Maquis d'Écot**  
Cette année, Étouvans renoue avec la tradition de commémorer l'attaque du Maquis par les allemands le matin du 8 juillet 1944. La matinée se clôturera par une cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes majeurs (nés en 2006 et au 1<sup>er</sup> semestre 2007). Toute la population est invitée. Le programme est le suivant :

- 10h15 : Rassemblement place de la Résistance et départ du cortège
- 10h30 : Cérémonie au monument aux morts
- 11h : Remise des cartes électorales aux jeunes majeurs à la mairie

Un office religieux aura lieu à l'initiative de la paroisse à 9h45 en l'église St Ferréol et St Ferjeux.



❖ **Samedi 6 septembre – Fête du village et feu d'artifice**

La fête du village aura lieu, comme l'année dernière, sur les terrains du centre. Au programme animations pour les enfants, musique, petite restauration, feu d'artifice... Réservez déjà la date !

## Informations diverses

- ❖ **Etude sur les chauves-souris :** Le bureau d'études **ENVOL Environnement** est un cabinet d'expertises naturalistes qui réalise actuellement l'étude d'impact pour le projet éolien. Dans le cadre de cette étude, il dresse un inventaire des populations de chauves-souris présentes au village. Vous pourriez être contactés pour accéder aux combles de certains bâtiments qui sont susceptibles d'accueillir des chauves-souris afin d'attester de la présence ou non de colonies de reproduction. La période idéale pour réaliser ces prospections serait courant juillet. Vous pouvez contacter le cabinet ENVOL au 03.80.28.92.40 ou à [envol.environnement.21@gmail.com](mailto:envol.environnement.21@gmail.com)



- ❖ **Tri :** Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) informe que les dispositions du règlement des collectes en vigueur seront appliquées de manière renforcée sur l'ensemble des 73 communes. Une tolérance était appliquée jusqu'à présent pour permettre l'adaptation de chacun aux nouvelles consignes (bac jaune, redevance) mais au vu des nombreuses incivilités et des erreurs de tri, PMA renforce l'application de ce règlement. Un **Mémo Tri** est disponible sur le site Internet de PMA.
- ❖ **Location VAE :** évolitY propose un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du Pays de Montbéliard. Durée flexible (1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an) à partir de 29€ par mois pour les abonnés évolitY. Ce service s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux cyclistes aguerris. Il permet notamment aux usagers de tester le vélo à assistance électrique avant un éventuel achat personnel. Information au 03.81.36.70.00 ou sur <https://www.evolity.fr/se-deplacer-a-velo>

- ❖ **Travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique :**

**Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-19h30**  
**Les samedis : 9h-12h et 15h-19h30**  
**Les dimanches et jours fériés : 10h-12h**  
 NB : les entreprises sont soumises à des horaires différents.

- ❖ **Ramassage des déchets :**

Ordures ménagères	Bac jaune																																	
<table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">juillet</th> <th colspan="4">août</th> <th colspan="4">septembre</th> <th colspan="4">octobre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td> <td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td> <td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td> <td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td> </tr> </tbody> </table>	juillet				août				septembre				octobre				7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	
juillet				août				septembre				octobre																						
7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27																		

- Le secrétariat de la mairie est ouvert au public les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de **8h15 à 11h30** et de **13h à 17h**

03 81 93 60 16

[mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com)

**FERMETURE ESTIVALE DU SECRÉTARIAT DU 24 JUILLET AU 14 AOÛT INCLUS**

- En cas d'urgence, vous pouvez contacter M. le Maire au 06 50 20 88 46

*Le conseil municipal vous souhaite un bel été !*